

# DIGEST EUROPEEN – DIGEST INTERNATIONAL

PAR

**CECILE BARBIER**

Observatoire social européen (OSE), Bruxelles

Le dernier trimestre de l'année 2015 a été marqué par les attaques terroristes du 13 novembre à Paris. Ces attentats interviennent alors que les autorités européennes peinent à définir une approche commune depuis l'afflux de réfugiés en provenance des pays du Moyen-Orient en guerre ou détruits (Irak, Syrie, Libye). Ces événements impactent les relations entre Etats membres et les institutions européennes, comme le montrent les propos du président français : « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ».

Indépendamment de cette actualité, la Commission européenne a lancé l'ouverture du Semestre européen 2016. Inaugurant le nouveau trio présidentiel du Conseil de l'Union, les Pays-Bas ont présenté les priorités de leur présidence comportant quelques inflexions par rapport au projet d'approfondissement de l'UEM. L'Organisation des Nations Unies adopte des principes pour la restructuration des dettes souveraines tandis que le FMI qui s'inquiète de la possible explosion de créances douteuses n'en finit pas de revoir les perspectives de croissance à la baisse.

## 1. LE DEBAT INSTITUTIONNEL

---

### 1.1. SECOND PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION JUNCKER

Présenté en octobre 2015, le second programme de travail de la Commission Juncker continue de s'inscrire dans les 10 priorités politiques présentées en 2014. La Commission estime qu'elle franchit une étape en mettant sur la table des mesures supplémentaires : « *d'abord les réfugiés, stimuler l'emploi et la croissance, renforcer le marché unique, approfondir l'Union économique et monétaire, assurer l'équité fiscale, veiller au respect de normes sociales élevées et favoriser la durabilité sur les plans économique, social et environnemental. On ne pouvait plus continuer comme avant : les citoyens jugeront l'Union européenne sur sa capacité à obtenir des résultats sur les enjeux majeurs auxquels sont confrontées nos sociétés aujourd'hui. C'est pourquoi nous demandons au Parlement européen et au Conseil de donner la priorité, lors de leurs travaux législatifs, à nos propositions les plus urgentes.* » Le programme de travail de l'année 2016 mettra en œuvre 23 initiatives clés dans le cadre des 10 priorités politiques de la Commission, il prévoit 20 modifications ou retraits de propositions en attente et comporte

40 actions REFIT pour réexaminer la qualité de la législation de l'UE en vigueur. La Commission rappelle que « REFIT est le programme de la Commission visant à garantir que la législation de l'UE reste adaptée à son objet et aboutisse aux résultats souhaités. Il a pour objectif de préserver la sobriété et la bonne performance de l'ensemble de la législation de l'UE, de supprimer les lourdeurs inutiles et d'adapter la législation existante sans compromettre nos objectifs politiques ambitieux ».

S'inscrivant dans la stratégie pour le marché intérieur adoptée une semaine plus tôt, l'Union des marchés des capitaux (UMC) est présentée comme un élément essentiel « car la réalisation d'un marché unique des capitaux, des financements et de l'épargne jouera un rôle essentiel dans la suppression des goulets d'étranglement en matière d'investissement et dans le soutien à la croissance des entreprises au sein du marché unique ».

Un des objectifs annoncés en matière sociale par le président de la Commission européenne en préalable à l'approbation de la Commission par le Parlement européen le 22 octobre 2014 est de doter « l'Europe d'un triple A social qui est aussi important que le triple A économique et financier ». Cet objectif s'inscrit dans les initiatives visant à « approfondir l'Union économique et monétaire » tout en la rendant « plus équitable ». Selon le programme de travail de la Commission, « le semestre européen 2016 mettra également davantage l'accent sur la situation économique et budgétaire dans l'ensemble de la zone euro, renforcera l'importance accordée aux performances des Etats membres dans le domaine social et en matière d'emploi, et favorisera la convergence, notamment en éliminant les obstacles nationaux à l'investissement ». Selon la Commission, « La mise en place d'un socle européen de droits sociaux contribuera à cet objectif ».

Elu à la tête de la Confédération européenne des Syndicats (CES) à l'issue du Congrès organisé à Paris le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> octobre 2015, l'Italien Luca Visentini a salué le programme de travail de la Commission européenne tout en déplorant plusieurs manques. Selon le Secrétaire général de la CES, « 2016 est l'année durant laquelle le président Juncker devra tenir sa promesse d'une Europe sociale triple A ». La CES a exprimé ses inquiétudes à l'égard de l'intention de soumettre à révision la législation en matière de santé et de sécurité dans le cadre du programme REFIT.

#### Références :

Programme de travail de la Commission pour 2016. L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle, COM(2015) 610, 27 octobre 2015 :

[http://ec.europa.eu/atwork/pdf/cwp\\_2016\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/atwork/pdf/cwp_2016_fr.pdf).

Réaction de la CES au programme de travail de la Commission européenne, 27 octobre 2015 :

<https://www.etuc.org/fr/presse/r%C3%A9action-de-la-ces-au-programme-de-travail-de-la-commission-europ%C3%A9enne#.VpYnn1JWsdU>.

## 2. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

### 2.1. LANCEMENT DU SEMESTRE EUROPEEN 2016

A la suite du rapport pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM), présenté en juin 2015 par les « cinq présidents » (Commission européenne, en étroite coopération avec les présidents du Sommet de la zone euro, de l'Eurogroupe, de la Banque centrale européenne et du Parlement européen), la Commission européenne a lancé le 21 octobre 2015 des propositions se voulant la traduction de la première phase du rapport en actions concrètes. Ces mesures contiennent une proposition pour la représentation extérieure de la zone euro, des propositions en vue de l'Union financière en ce compris l'Union des marchés des capitaux, la présentation de pistes pour la « rénovation du semestre européen » ainsi que l'amélioration des « outils de gouvernance » avec les propositions de créer des « conseils nationaux de la compétitivité » et un « comité budgétaire européen consultatif ».

S'agissant des projets de plans budgétaires (PPB) nationaux, la Commission a publié ses évaluations le 21 novembre 2015. Elles ont été publiées au lendemain des attentats de Paris et de l'annonce devant le Congrès par le président français, François Hollande, que le « Pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ». Il faut noter que le Portugal n'a pas envoyé de PPB en raison de l'organisation d'élections législatives organisées le 4 octobre 2015, ce qui rendait impossible la remise d'un PPB pour le 15 octobre ainsi que le prévoient les modalités du Semestre européen. La Commission européenne relève que certains projets de budgets nationaux mentionnent l'impact budgétaire lié à l'afflux exceptionnel de réfugiés. Elle examinera ex post les projets de budgets de l'Autriche, de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie afin de déterminer si les coûts supplémentaires peuvent être pris en compte au titre de « dépenses exceptionnelles ». Réunis au sein de l'Eurogroupe, le 26 novembre 2015, les ministres des Finances de la zone euro ont « largement souscrit » aux avis de la Commission européenne et à son estimation selon laquelle quatre pays – l'Autriche, l'Italie, la Lituanie et l'Espagne – ont des plans budgétaires qui risquent de ne pas être conformes aux règles du Pacte de stabilité et de croissance. En plus de ces textes, le paquet présenté le 26 novembre 2015 comprend également une proposition de règlement établissant un programme d'appui à la réforme structurelle et un document de travail sur les obstacles à l'investissement au niveau national.

Le 26 novembre 2015, la Commission européenne a inauguré le Semestre européen 2016 en publiant la série de documents habituels, à savoir l'examen annuel de croissance (EAC), le projet de rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et le rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA). La Commission procédera à des bilans approfondis des déséquilibres macroéconomiques dans 18 Etats membres : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.

L'innovation pour l'exercice 2016 consiste en la présentation, le 26 novembre 2015, du projet de Recommandation pour la politique économique de la zone euro à l'ouverture de l'exercice. Selon le Conseil des Affaires économiques et financières (ECOFIN), l'objectif est de mieux prendre en compte les questions de la zone euro au moment de l'adoption ultérieure (mai ou juin 2016) des recommandations spécifiques par pays (RSP).

Le projet présenté par la Commission européenne contient quatre recommandations dont l'une porte sur l'emploi et les aspects sociaux. Selon le projet de recommandation n°2, les Etats membres s'attachent : « à mener des réformes qui combinent (i) des contrats d'emploi souples et fiables de nature à promouvoir la transition du marché du travail et à éviter un marché de l'emploi à deux vitesses; (ii) des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie; (iii) des politiques efficaces qui aident les chômeurs à réintégrer le marché du travail; (iv) des systèmes modernes de protection sociale qui aident ceux qui en ont besoin et qui incitent à l'intégration dans le marché du travail et (v) des marchés des produits et des services ouverts et compétitifs. Il convient de réduire la fiscalité sur le travail, en particulier pour les bas salaires, d'une manière qui soit neutre pour le budget, afin de créer des emplois. ».

Le point 3 intègre, dans le cadre de la zone euro la « Recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail », présentée en septembre 2015 par la Commission européenne et validée par un accord politique lors du Conseil EPSCO du 7 décembre 2015, pour l'ensemble des pays de l'UE. Le point 5 sur la fiscalité du travail des bas salaires, est laissé à l'analyse conjointe des formations EPSCO et ECOFIN.

Sur la base de travaux du comité de l'emploi et du comité de la protection sociale (CPS), le « groupe questions sociales » du Comité des Représentants Permanents (Coreper) a sensiblement révisé le point 4 car « il n'est pas approprié de limiter la protection sociale à l'aide apportée à ceux qui en ont besoin ». Les stratégies doivent « faire en sorte qu'une croissance économique inclusive soit étayée par des systèmes de protection sociale adéquats et viables » et développer des politiques d'« investissement social », une notion absente du vocabulaire du Conseil ECOFIN. Le point 4 devient : « iv) des systèmes de protection sociale adéquats et viables qui contribuent de manière effective et efficace tout au long du cycle de vie à la fois à l'inclusion sociale et à l'insertion dans le marché du travail ».

#### Références :

Completing Economic and Monetary Union: Questions and Answers, MEMO/15/5876, Bruxelles, 21 octobre 2015 :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-15-5876\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5876_en.htm).

Evaluation globale des projets de plans budgétaires 2016, COM(2015) 800, 16 novembre 2015 :

[http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5d-0db65c-8d14-11e5-b8b7-01aa75ed71a1.0001.02/DOC\\_1&format=PDF](http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5d-0db65c-8d14-11e5-b8b7-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF)

Annual Growth Survey 2016. Strengthening the recovery and fostering convergence, COM (2015) 690, 26 novembre 2015 :

[http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2016/ags2016\\_annual\\_growth\\_survey.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2016/ags2016_annual_growth_survey.pdf), [http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2016/ags2016\\_euro\\_area\\_recommendations.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2016/ags2016_euro_area_recommendations.pdf), [http://ec.europa.eu/news/2015/11/20151126\\_en.htm](http://ec.europa.eu/news/2015/11/20151126_en.htm).

Recommendation for a Council recommendation on the economic policy of the euro area, COM(2015) 692, 26 novembre 2015 :

<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/?fuseaction=list&coteId=1&year=2015&version=ALL&p=4&language=en>.

Proposition de recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail, COM (2015) 462, 17 septembre 2015 :

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12081-2015-INIT/fr/pdf>.

Recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro : emploi et aspects sociaux, Doc 14860/15 REV1, 3 décembre 2015 :

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14860-2015-REV-1/fr/pdf>.

## 2.2. PRIORITES DE LA PRESIDENCE NEERLANDAISE

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, les Pays-Bas président le Conseil de l'Union européenne. Les Pays-Bas inaugurent un trio présidentiel avec la Slovaquie et Malte dont les priorités pour les 3 semestres concernés sont « *la croissance, l'emploi, la liberté, la sécurité, la justice, la mise en place d'une Union de l'énergie ainsi qu'une UE plus forte sur la scène mondiale* ». Inscrivant leur priorité dans le contexte affirmé de l'amorce de la reprise de l'économie européenne, la présidence néerlandaise considère en tant que « priorité absolue » une union innovante axée sur « la croissance structurelle et l'emploi ». Selon le site web, les Pays-Bas « souhaitent que l'Europe conclue des traités commerciaux durables et équilibrés, mais aussi qu'elle assure une meilleure protection des travailleurs contre l'exploitation et la concurrence déloyale ». S'agissant de la « gouvernance économique », les Pays-Bas s'inscrivent dans les priorités de la Commission européennes tout en se distanciant de certaines des avancées proposées en matière de représentation extérieure de la zone euro ou de la création de « conseils nationaux de la compétitivité » et d'un « comité budgétaire européen consultatif ».

Aux Pays-Bas, l'annonce initiale début 2013 par le Premier ministre, David Cameron, d'un référendum sur l'avenir du Royaume-Uni au sein de l'Union avait fait des émules. Des professeurs euro-critiques avaient lancé fin janvier 2013 un appel dans ce sens dans la presse néerlandaise. Les raisons invoquées sont le rejet de la fédéralisation en cours de l'Union, telle qu'ils la perçoivent à la lecture du rapport des alors « quatre présidents » du 5 décembre 2012. Avant le Conseil européen de la fin juin 2013, le gouvernement de coalition avait publié un memo au titre évocateur « Euro-

péen, là où c'est nécessaire, national là où c'est possible ». Le gouvernement se disait convaincu que le temps d'une « union sans cesse plus étroite dans tous les domaines politiques possibles est derrière nous ».

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015, une nouvelle loi néerlandaise permet l'abrogation d'une loi contestée par référendum si une initiative soutenant un tel projet bénéficie de la signature d'au moins 10.000 personnes en quatre semaines. La seconde étape consiste ensuite à récolter 300.000 signatures dans un délai de six semaines. Ce processus ne peut être appliqué qu'aux lois adoptées après le 1<sup>er</sup> juillet 2015, jour de l'entrée en vigueur de la loi sur le référendum. Le collectif GeenPeil, qui rassemble le site GeenStijl, Burgercomité-EU et Forum voor Democratie, a organisé la collecte de signatures en vue de l'organisation d'un référendum sur l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine, approuvé par les deux chambres du Parlement, respectivement, le 7 avril et le 7 juillet 2015. Le Conseil électoral néerlandais a validé le 14 octobre 2015 une liste de 427.939 signatures de citoyens qui se sont exprimés en faveur du projet. Un référendum sera organisé le 6 avril 2016 sur l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Organisé au cours de la présidence néerlandaise, le référendum devra être examiné par le gouvernement si le taux de participation est supérieur à 30 %. Le gouvernement peut aussi ne pas tenir compte de ce référendum qui n'a pas de force obligatoire.

Enfin, c'est également pendant la présidence néerlandaise que devrait être examinée par le Parlement autrichien l'initiative populaire demandant un référendum sur la sortie de l'Autriche de l'UE. Le 22 juillet 2015, le ministère de l'Intérieur a constaté le nombre de 261.056 signatures, représentant un peu plus de 4 % de l'électorat et plus du double du seuil minimal requis (100.000). Un débat devrait être organisé en assemblée plénière du Conseil national du Parlement autrichien, avant le 17 février 2016. De même, en Finlande, une initiative pour la sortie de l'euro a vu le jour. Pour être débattue par le Parlement, l'initiative citoyenne, lancée par l'ancien ministre des Affaires étrangères finlandais et député européen (ALDE), Paavo Väyrynen, devait recueillir 50.000 signatures en six mois. Lancée le 16 juillet 2015, l'initiative est signée par plus de 50.000 Finlandais depuis le mois de novembre 2015. Après la vérification mi-janvier 2016 du nombre de signatures par le ministère de la Justice, un débat devrait être organisé au Parlement. Si les traités européens contiennent un dispositif permettant la sortie de l'UE, rien n'est prévu pour la sortie de la zone euro.

#### Références :

State of the European Union 2015. Presidency Edition, Parliamentary document, 16 novembre 2015 :

<https://www.government.nl/binaries/government/documents/parliamentary-documents/2015/11/16/state-of-the-european-union-2015-presidency-edition/presidency-edition-state-of-the-european-union-2015-complete.pdf>.

Onherroepelijk richting een federale unie. Ook wij eisen een referendum!, NRC, 26 janvier 2013 :  
<http://www.nrc.nl/nieuws/2013/01/26/ook-wij-eisen-een-referendum/>.  
 European where necessary, national where possible, Dutch Ministry of Foreign Affairs, 21 juin 2013 :  
<http://www.government.nl/news/2013/06/21/european-where-necessary-national-where-possible.html>.

### **3. LA REVISION DES TRAITES**

#### **3.1. VERS UN REFERENDUM BRITANNIQUE EN 2016**

Le rapport des « cinq présidents » propose l'intégration des solutions intergouvernementales dans le cadre juridique de l'UE. A cette fin, le rapport propose au cours d'une seconde phase l'intégration du Mécanisme européen de stabilité (MES) au droit de l'Union et la mise en place d'un Trésor de la zone euro. Ces propositions qui pourraient nécessiter la révision des traités européens feront l'objet d'un livre blanc de la Commission européenne sur la transition entre la première et la deuxième phase des réformes de l'UEM, comme le prévoit le rapport des « cinq présidents ». Leur concrétisation suppose que soient passées les échéances électorales de l'année 2017 en France (présidentielle) et en Allemagne (législatives).

Le Premier ministre britannique, David Cameron, a transmis le 10 novembre 2015 une lettre au président du Conseil européen, Donald Tusk, listant les exigences du Royaume-Uni déterminant son maintien dans l'UE en vue du futur référendum prévu en juin 2016. Trois des demandes britanniques figurent déjà à l'ordre du jour européen : accroître la compétitivité du marché intérieur ; reconnaître l'existence dans l'UE de plusieurs monnaies aux côtés de l'euro ; une réinterprétation de la notion « d'une union sans cesse plus étroite ». La quatrième proposition d'ouvrir l'accès aux prestations sociales aux ressortissants de l'UE seulement à partir de la quatrième année de résidence sur le territoire britannique est quant à elle jugée inacceptable. Dans une lettre sur le référendum britannique adressée le 7 décembre 2015 aux 28 chefs d'Etats et de gouvernement de l'UE, Donald Tusk a souligné que la question des prestations sociales et de la libre circulation des ressortissants de l'UE est le point le plus délicat. Selon le président du Conseil européen, si un accord devrait être trouvé sur les moyens de lutter contre les abus et éventuellement sur des réformes liées à l'exportation des allocations familiales, il n'existe pas à l'heure actuelle d'accord sur le fait que les ressortissants de l'UE travaillant au Royaume-Uni devraient attendre quatre ans afin de bénéficier pleinement des prestations de chômage ou des aides au logement social. Les propositions de David Cameron ont fait l'objet d'une première discussion au Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015. Les quatre domaines devraient être envisagés de manière plus approfondie lors du Conseil européen des 18 et 19 février 2016.

Références :

Compléter l'Union économique et monétaire européenne, Rapports des cinq Présidents, Rapport préparé par Jean-Claude Juncker, en étroite coopération avec Donald Tusk, Jeroen Dijsselbloem, Mario Draghi et Martin Schulz, 22 juin 2015 :

[http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report_fr.pdf).

Lettre du président Donald Tusk au Conseil européen sur la question du référendum du Royaume-Uni sur son appartenance à l'UE :

<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/12/07-tusk-letter-to-28ms-on-uk/>.

European Council Conclusions on the United Kingdom, 17 décembre 2015 :

<http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2015/12/17-euco-conclusions-uk/>.

#### **4.       LEGISLATION SOCIALE DE L'UE**

---

##### **4.1.   VERS UNE REVISION DE LA DIRECTIVE SUR LE DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS ?**

A l'instar des demandes britanniques, le Paquet Mobilité annoncé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker – prévu pour le 7 décembre 2015 – est finalement reporté au printemps de l'année 2016. Il reste à voir si ce paquet comprendra une révision de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs ainsi que l'avait laissé entendre la Commission en réponse à une question parlementaire le 25 novembre 2015.

Référence :

Réponse à la question parlementaire E-013425/2015, 25 novembre 2015 :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getAllAnswers.do?reference=E-2015-013425&language=FR>.

#### **5.       LA VOIX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

---

##### **5.1.   ONU : RESOLUTION NON CONTRAIGNANTE QUI ENONCE NEUF PRINCIPES A SUIVRE LORS DES RESTRUCTURATIONS DES DETTES D'ETATS**

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté le 10 septembre à une très large majorité (136 voix pour, 6 contre – Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Japon, Canada et Israël – et 41 abstentions) une résolution non contraignante qui énonce neuf principes à suivre lors des restructurations des dettes d'Etats. Outre Allemagne et le RU qui ont voté contre, les autres pays de l'UE se sont abstenus. S'exprimant au nom de l'UE, la déléguée luxembourgeoise a rappelé que « le Fonds monétaire international (FMI) est l'institution appropriée pour accueillir les discussions mondiales sur ce sujet et que



le travail sur la restructuration de la dette souveraine devrait rester au sein du FMI ».

S'agissant de la Grèce, il convient également de mentionner la visite en Grèce de Juan Pablo Bohoslavski, expert indépendant du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, spécialiste de l'incidence des dettes contractées sur l'exercice des droits de l'Homme, du 30 novembre au 8 décembre 2015. Son évaluation de l'impact social du troisième programme de soutien à la stabilité de la Grèce réalisé par la Commission européenne est très critique dans la mesure où la Commission européenne n'évalue pas les impacts sociaux des deux programmes d'ajustement précédents pas plus que les arrêts du Conseil d'Etat grec dans le domaine des retraites où les recommandations des autres experts européens et onusiens. Parmi ses recommandations figure la poursuite des travaux de la Commission pour la Vérité sur la dette publique grecque – une Commission instituée par l'ancienne présidente du Parlement hellénique, Zoe Konstantopoulou, mais dissoute après les élections législatives de septembre 2015. L'expert onusien a aussi invité le gouvernement grec à approuver les neuf principes adoptés en septembre 2015.

Références :

Assemblée générale Soixante-neuvième session 102<sup>ème</sup> séance plénière, jeudi 10 septembre 2015 :

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/69/PV.102](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/69/PV.102).

Human rights pose limits to adjustment – Debt relief for inclusive growth in Greece, Juan Pablo Bohoslavsky, Athens, End of mission statement, 8 décembre 2015 :

[http://www.ohchr.org/Documents/Issues/IEDebt/EOM\\_Statement\\_Greece\\_IE-ForeignDebt\\_EN.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/IEDebt/EOM_Statement_Greece_IE-ForeignDebt_EN.pdf).

European Commission, Assessment of the Social Impact of the new Stability Support Programme for Greece, Commission Staff Working Document, SWD(2015) 162, 19 août 2015 :

[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/assistance\\_eu\\_ms/greek\\_loan\\_facility/pdf/assessment\\_social\\_impact\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/assistance_eu_ms/greek_loan_facility/pdf/assessment_social_impact_en.pdf).

## 5.2. LE FMI SE MONTRE INQUIET FACE A L'EXPLOSION DES CREANCES DOUTEUSES

Le 24 septembre 2015, le FMI a fait part de ses inquiétudes concernant l'explosion des créances douteuses en Europe, qui ont plus que doublé depuis 2009 pour atteindre 1.000 milliards d'EUR et menacent la solidité des banques du continent. « La crise financière mondiale et la récession qui s'en est suivie ont laissé en héritage des niveaux élevés de créances douteuses » particulièrement dans le sud de la zone euro, assure le Fonds monétaire international dans un rapport. Selon le FMI, ces prêts à risque menacent la solidité des banques du continent et « immobilisent » des fonds qui pourraient pourtant être notamment utilisés pour « augmenter les prêts » et « soutenir l'activité économique. »

**5.3. LE FMI TOUJOURS PESSIMISTE SUR LA CROISSANCE**

---

Le Fonds monétaire international avait abaissé le 6 octobre 2015 ses prévisions de croissance économique mondiale pour 2015 et 2016 à 3,1 % et 3,6 % respectivement. Le produit intérieur brut (PIB) mondial ne devrait plus progresser que de 3,1 % en 2015 et de 3,6 % en 2016, marquant à chaque fois un repli de 0,2 point par rapport aux estimations de juillet 2015, selon la mise à jour du rapport Perspectives de l'économie mondiale publiée en octobre 2015 à Lima, au Pérou, où était organisée la réunion plénière des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du FMI.

---